

COP30 :

EN BREF

7 novembre 2025



UNFCCC, COP28, 2023

Table des matières

Introduction

Notre vision

Nos priorités

Maintenir l'objectif de 1,5 °C, accélérer la mise en œuvre et renforcer l'ambition et la responsabilité en matière d'objectifs climatiques

Accélérer une transition juste à l'échelle mondiale grâce à la mise en place du Mécanisme d'action de Belém (BAM)

Suivi du NOCQ et mise en place d'un programme financier ambitieux

Placer les gens, les vies et les moyens de subsistance au cœur de l'action climatique

Mobilisation en faveur d'une COP plus inclusive et priorité accordée aux efforts menés par les acteurs locaux, les alliés des pays du Sud et en faveur de la souveraineté autochtone.

Délégation du Réseau action climat Canada à la COP30

Introduction

La COP30 à Belém, au Brésil, représente un moment charnière : elle marque la première décennie d'engagement et d'action, et la première COP organisée en Amazonie. Dix ans après l'Accord de Paris, cette COP représente une occasion de rétablir la confiance entre les pays, de réparer les injustices et de concrétiser des engagements en des actions bien réelles. Le monde ne peut se permettre un nouveau cycle de promesses manquées; la COP30 doit marquer le passage des mots aux gestes.

2024 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée. Le [rapport 2025 sur l'écart entre les émissions](#) du PNUE démontre clairement que sans changements ni mesures transformatrices, nous nous dirigeons vers un réchauffement catastrophique de 2,3 à 2,5 °C au cours de ce siècle. Les conséquences de cette inaction ne sont pas abstraites. Depuis plusieurs années, partout dans le monde, nous assistons à une dégradation du climat : d'une augmentation des alertes reportant une [mauvaise qualité de l'air due à la fumée des feux de forêt](#) d'un océan à l'autre au Canada, à des [vagues de chaleur triplant le nombre de](#)



[décès en Europe](#), en passant par le nombre de crues soudaines [en augmentation](#) et un nombre croissant de personnes et de communautés [en migration forcée](#) dans les pays du Sud en raison des changements climatiques. Ces impacts aggravent les inégalités existantes, les personnes les moins responsables de la crise étant celles qui subissent les plus graves conséquences.

Au Canada, l'action climatique demeure embourbée de contradictions. Bien que le gouvernement fédéral de Mark Carney réitère son engagement à jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre les changements climatiques, ses actions envoient des [signaux confus et incohérents](#) : il revient sur son engagement envers les objectifs climatiques du Canada, bafoue les droits des Autochtones au nom de la « [construction d'une nation forte](#) »; encourage la [relance de projets de pipelines abandonnés depuis longtemps](#); augmente considérablement le financement militaire tout en [réduisant les](#) services publics; et partage de [faux discours](#) sur la « nécessité » du gaz naturel liquéfié. Ces choix compromettent la capacité du Canada à montrer l'exemple et risquent d'éroder davantage sa crédibilité sur la scène internationale. Le monde entier aura les yeux rivés sur le Canada cette année pour voir si, sous la direction du premier ministre Carney, le pays prendra des mesures politiques à la hauteur de sa réputation en la matière.

Partout dans le monde, la multiplication des atteintes aux droits humains a également été au centre des préoccupations au fil de l'année 2025. L'aggravation de la crise climatique est étroitement liée au rétrécissement de l'espace civique, à la persécution des défenseur·euses des terres et des titulaires de droits territoriaux, et à la montée de l'autoritarisme. Il ne peut y avoir de paix sans justice, ni de justice climatique sans droits humains et sans décolonisation. Cela signifie qu'il faut affronter l'héritage colonial et exiger que les responsables des violations des droits humains, y compris des génocides à Gaza, au Soudan et en République Démocratique du Congo, rendent des comptes. CAN-Rac [réitère](#) son appel au premier ministre Carney et à son gouvernement de donner suite à leur reconnaissance de l'État de Palestine par des mesures concrètes visant à défendre les droits du peuple palestinien.

Cette année marque le 10e anniversaire de l'adoption de l'Accord de Paris, mais les engagements restent inachevés. Malgré les progrès réalisés sur les règlements de Paris, le premier bilan mondial (GST) et le nouvel objectif collectif quantifié en matière de financement climatique (NOCQ), les émissions et les inégalités continuent d'augmenter. La COP30 doit servir à corriger le tir, en passant d'une approche progressive à une approche de transformation. À l'ère des polycrises et de l'évolution du paysage géopolitique, il est primordial de respecter les obligations de l'Accord de Paris pour concrétiser notre vision d'un avenir plus juste, plus équitable et plus résilient aux changements climatiques et pour toutes et tous.

Cette obligation est reprise par la Cour internationale de justice, qui a rendu cet été un [avis consultatif](#) historique selon lequel les nations peuvent être tenues légalement responsables de leurs émissions de gaz à effet de serre. Soutenue par Vanuatu et des groupes de jeunes locaux tels que *Pacific Island Students Fighting Climate Change* et *World Youth for Climate Justice*, cette décision nous rappelle à toutes que la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris n'est pas seulement une obligation morale pour les pays comme le Canada, mais aussi une obligation légale en vertu du droit international.



La COP30 n'est pas un simple bilan supplémentaire, elle doit être un véritable tournant. En tant que l'un des pays les plus riches et les plus polluants, doté des capacités et de la responsabilité d'agir, le Canada doit faire preuve d'un véritable leadership climatique fondé sur la justice, la solidarité et la responsabilité.

Notre vision

Le Réseau action climat Canada (CAN-Rac), aux côtés de ses membres et alliés, participe à la COP30 avec pour objectif la justice climatique et le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives (CBDR-RC). Notre stratégie et notre plateforme de négociation sont ancrées dans la solidarité avec les communautés, les travailleur·euses et les personnes les plus vulnérables à la crise climatique, en particulier dans les pays du Sud.

À l'approche de la COP30 au Brésil, nous naviguons dans un contexte géopolitique extrêmement difficile, marqué par l'injustice, la violence et une crise climatique qui s'aggrave. La confiance dans le multilatéralisme est au plus bas. Partout dans le monde, nous assistons à un approfondissement des divisions et à un recul de la coopération internationale et de l'ordre international réglementé. Nous vivons une période étrange et difficile qui exige une réponse et une mobilisation collectives. **Nous résistons, nous nous organisons et nous construisons l'espoir.**

La COP30 marque le 10^e anniversaire de l'Accord de Paris avec le mandat symbolique de défendre le multilatéralisme, la coopération et l'ambition climatique. En tant qu'hôte de la COP, le Brésil doit relever le défi de préserver l'esprit de l'Accord de Paris tout en réinventant l'ambition climatique pour un monde en mutation rapide. Le choix de Belém, au cœur de la forêt amazonienne, souligne l'importance de protéger les poumons de la planète. Selon les termes de la [présidence brésilienne](#) : « *La ville choisie offrira au monde une plateforme unique pour discuter des solutions climatiques, fermement ancrée au cœur de l'Amazonie.* » Pourtant, l'[approbation récente par le gouvernement brésilien d'un nouveau projet d'exploitation pétrolière près de la côte](#) amazonienne contredit cette vision, affaiblit la crédibilité internationale du pays et viole directement les droits des peuples amazoniens, qui ont historiquement protégé la forêt, ses écosystèmes et le climat de la planète.

Dans ce contexte, pendant que le monde se réunit en Amazonie pour rebâtir la confiance et soutenir le multilatéralisme, le **Canada doit faire preuve d'ambition, de clairvoyance et d'intégrité** en tant que force motrice d'une transition mondiale juste. Cela signifie qu'il doit fixer et mettre en œuvre des objectifs climatiques ambitieux au niveau national, et respecter et augmenter le financement climatique conformément à la juste part du Canada. Il doit aussi faire progresser une transition juste pour les travailleur·euses, aux communautés autochtones, aux femmes et aux autres communautés marginalisées, les plus impactés par la crise climatique et aussi au centre des solutions climatiques, tant au niveau national qu'international.

L'engagement de CAN-Rac à la COP30 s'inspire et s'appuie sur cette vision : lutter contre les intérêts des lobbys fossiles, mobiliser les communautés de première ligne et promouvoir une vision du bien-être



mondial dans les limites planétaires. Nous travaillons à amplifier les voix qui prônent une transition juste pour toutes et à soutenir la collaboration internationale comme seule solution viable à une crise collective.

Notre stratégie pour la COP30 s'articule autour de trois piliers pour défendre cette vision :

1. **Politique et plaidoyer** : façonner des résultats ambitieux fondés sur l'équité et la science;
2. **Mobilisation des membres** : unir la société civile pour renforcer l'impact collectif; et
3. **Solidarité et résistance** : s'aligner avec les mouvements et les communautés qui luttent pour la justice en première ligne de la crise climatique.

Cette année, la communauté internationale du Réseau action climat se mobilise avec momentum autour de la transition juste comme priorité mondiale. La COP30 offre l'occasion d'aboutir à un résultat clé : le Mécanisme d'action de Belém pour une transition juste mondiale (BAM). Parallèlement à un financement climatique accru, public et prévisible, la mise en place du BAM positionnerait les pays comme des facilitateurs d'une transition juste mondiale pour toutes et comme pierre angulaire d'un avenir équitable et viable.

Nos priorités

Maintenir l'objectif de 1,5 °C, accélérer la mise en œuvre et renforcer l'ambition et la responsabilité en matière d'objectifs climatiques

À compter du 30 septembre 2025, seuls [64 pays avaient soumis](#) leurs contributions déterminées au niveau national (CDN), de nombreux pays ayant manqué la date limite de septembre 2025 pour soumettre leurs CDN actualisées. À une époque où la confiance dans le multilatéralisme vacille, il était prometteur de voir le Canada soumettre sa CDN 2035 en février 2025, y décrivant ses engagements dans l'effort climatique mondial pour la prochaine décennie. Cependant, la CDN mise à jour du Canada a montré un [refus de s'engager](#) à un niveau d'ambition correspondant à la juste part du pays dans la réduction des émissions mondiales. Plus récemment, les messages évasifs du premier ministre Carney et de la ministre Dabrusin sur le respect des engagements climatiques du Canada pour 2030 et 2035, ainsi que leur absence au récent sommet sur le climat organisé par le secrétaire général des Nations unies, ajoutent à [la confusion et au doute](#) sur la crédibilité du Canada et son engagement envers l'accord de Paris.

Le Canada semble reporter toute action climatique concrète à 2050. Plutôt que de prendre les mesures audacieuses nécessaires au cours de cette décennie, le gouvernement se cache derrière des promesses lointaines de neutralité carbone tout en revenant sur ou en retardant des politiques fondamentales au niveau national. **La stratégie de compétitivité climatique du Canada, annoncée en même temps que le budget 2025, n'a pas réussi à signaler une forte ambition, alors que la délégation canadienne se rend à la COP30.** Si l'intégration du Corps jeunesse pour le climat et les engagements visant à renforcer la tarification carbone industrielle sont les bienvenus, [le budget 2025](#) ne fait aucune



référence aux engagements de réduction des émissions ni à sa prochaine contribution à la finance climatique internationale, et au contraire planifie d'assouplir la loi contre l'écoblanchiment, s'éloigne encore davantage du plafonnement des émissions du pétrole et du gaz et réduit l'aide internationale. Dans son ensemble, le budget 2025 et la stratégie de compétitivité climatique ne tiennent pas les promesses qui ont été faites visant à créer une économie résiliente au changement climatique pour l'avenir. **Nous sommes à un moment charnière, et le leadership climatique du Canada sera jugé sur ses actions actuelles, et non sur des promesses lointaines à l'horizon 2050. Le Canada doit montrer s'il se range du côté de l'action climatique, du multilatéralisme et de la justice, ou s'il est captif des intérêts de l'industrie pétrolière et gazière.**

Les CDN sont plus que de simples objectifs de réduction des émissions; elles doivent tracer la voie vers la réparation de la relation entre les communautés et la planète. Les CDN sont également des outils permettant de renforcer la résilience et d'intégrer la planification de l'adaptation en accord avec la stratégie nationale d'adaptation d'un pays. Bien que la population canadienne continue de subir des pertes et des dommages liés au climat, la nouvelle CDN du Canada n'a pas proposé de vision sur la manière dont le pays peut s'orienter vers un avenir plus sécuritaire et plus solide, et s'est au contraire rabattue sur une dépendance continue à une économie basée sur l'extraction. **Lors de la COP30, le Canada doit réaffirmer ses engagements envers l'Accord de Paris, clarifier ses objectifs de réduction des émissions et présenter son plan pour combler les lacunes des politiques actuelles afin d'atteindre ces objectifs.** Cela est particulièrement nécessaire dans le contexte national où le secteur pétrolier et gazier et les pouvoirs des entreprises continuent de bénéficier d'exemptions, et où l'on assiste à la résurgence de projets d'énergies fossiles peu fiables et coûteux qui ne sont pas conformes aux objectifs de l'Accord de Paris.

En 2021, CAN-Rac a établi [sept critères de référence](#) afin d'améliorer et d'éclairer une CDN transformatrice alignée sur l'objectif de 1,5 °C, sur laquelle nous nous sommes aussi appuyés dans nos [recommandations pour 2024](#) pour la nouvelle CDN. Bien que le Canada ait déjà soumis sa CDN mise à jour, une feuille de route claire pour sa mise en œuvre et son application doit être communiquée.

Le Canada doit réaffirmer son engagement envers l'Accord de Paris et relever ses ambitions en :

- **Favorisant l'équité, et :**

- Réviser son objectif national de réduction des GES de 80 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2035, en s'efforçant de décarboniser complètement l'économie canadienne afin d'atteindre la neutralité carbone dès que possible et au plus tard en 2050.
- Soutenir une réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les pays à revenu faible ou intermédiaire correspondant à 160 % des émissions canadiennes de 2005 au moyen du financement climatique.
- Tripler le financement climatique bilatéral canadien pour le porter à 15,9 milliards de dollars entre 2026 et 2031, en assurant un équilibre parfait entre l'atténuation et l'adaptation et en s'alignant sur la Politique d'aide internationale féministe.



- **Défendant les droits humains et les droits des peuples autochtones, et :**
 - Veiller à ce que les politiques et les mesures de mise en œuvre de la CDN canadienne soient ancrées dans les normes et principes des droits de la personne et conformes aux obligations internationales du Canada en matière de droits de la personne.
 - Réaffirmer le mandat et les obligations constitutionnels garantissant que les politiques, les mesures et les investissements pour le climat et la nature respectent les droits à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones et intègrent la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) comme cadre directeur.
- **S'attellant à la tâche de décarboniser rapidement, et :**
 - Mettre en œuvre et renforcer les objectifs et les politiques sectoriels pour le pétrole et le gaz, les transports, l'électricité et les bâtiments, ainsi que les piliers clés de la gouvernance et de la tarification du carbone.
- **Réorientant les flux financiers, et :**
 - Prévoir une réforme complète des subventions aux énergies fossiles, veiller à ce qu'Exportation et développement Canada aligne son portefeuille sur l'objectif de 1,5 °C et assurer que sa politique intérieure soit en cohérence avec sa politique internationale en ce qui concerne l'élimination du soutien financier apporté au secteur des combustibles fossiles.
 - Mettre en place une taxe sur les bénéfices exceptionnels des industries des énergies fossiles, en plus de combler toutes les lacunes en matière de subventions. Cette taxe pourrait rapporter [plus de 4,2 milliards de dollars sur cinq ans](#) et les recettes pourraient être utilisées pour soutenir davantage les engagements financiers du Canada en matière de climat et pour favoriser notre transition vers une économie à zéro émission nette.
- **S'assurant de promouvoir la résilience et les avantages sociaux et sanitaires connexes, et :**
 - Donner la priorité à la nature et s'aligner sur les engagements pris dans le cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité.
 - Accroître la résilience et générer des avantages sociaux, écologiques et sanitaires connexes grâce à la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'adaptation, et aligner son renouvellement et sa mise à jour sur l'objectif mondial en matière d'adaptation et le cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale.
 - Intégrer la santé dans l'approche de l'action climatique du Canada grâce aux mesures énoncées dans la Déclaration de la COP28 des Émirats arabes unis sur le climat et la santé.
 - Promouvoir la justice intergénérationnelle afin d'améliorer l'accès aux emplois verts pour les jeunes et leur engagement.



- **Favorisant une transition juste, et :**
 - S'engager à mettre correctement en œuvre la *Loi sur les emplois durables* de manière avisée, guidée et soutenue.
- **Assurant une meilleure approche pangouvernementale, et :**
 - Renforcer l'action et l'engagement avec les administrations infranationales afin d'atteindre collectivement les objectifs de la CDN du Canada.
 - Renforcer la capacité du Canada à adopter l'action climatique dans tous les secteurs et à tous les niveaux de la société.

Accélérer une transition juste à l'échelle mondiale grâce à la mise en place du Mécanisme d'action de Belém (BAM)

La vision de la présidence brésilienne de la COP30, qui consiste à proposer des solutions climatiques ambitieuses et à défendre le multilatéralisme, serait mieux servie par un résultat concret, ambitieux et réalisable en matière de transition juste : la mise en place du [Mécanisme d'action de Belém pour une transition juste mondiale \(BAM\)](#).

Le BAM servirait d'institution multilatérale dédiée à la coordination des efforts mondiaux fragmentés en matière de transition juste, en alignant les politiques, les financements et la coopération sur l'accord de Paris. Il permettrait de renforcer et d'élargir le programme de travail sur la transition juste (JTWP) pour qu'il passe d'un espace de dialogue en un espace de réalisation et de mise en œuvre.

Avec la création du JTWP lors de la [COP28 à Dubaï](#), les pays ont reconnu la nécessité de la justice et de l'équité pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris, laissant les négociations sur une note d'espoir et d'engagement. Cette décision a été suivie de deux années de dialogues mandatés dans le cadre du JTWP, qui ont constitué d'importants forums d'échange et de coopération, mais qui ne peuvent se substituer à une intensification des actions en faveur de la transition juste. Les pays participant aux négociations ont quitté la COP29 sans avoir pris de décision sur la transition juste, et la COP30 offre l'occasion d'aboutir à un résultat ambitieux sur un arrangement institutionnel : le BAM.

Le [BAM contribuerait à répondre à des besoins fondamentaux](#), notamment à :

- Remédier à l'absence de cadre et de vocabulaire communs autour de la transition juste.
- Coordonner et rationaliser les actions actuellement fragmentées et cloisonnées au niveau mondial.
- Comblent le manque de coordination et de partage des connaissances entre les entités et les parties travaillant sur la transition juste.
- Remédier aux lacunes en matière de financement, de capacités et de coopération et fournir un soutien technique et programmatique aux pays.
- Intégrer les efforts de transition juste aux objectifs climatiques et aux voies de transition juste alignées sur le climat.



Le BAM, et plus largement le processus de la CCNUCC, devraient être guidés par des principes applicables à tous les domaines où une transition juste est nécessaire (énergie, systèmes alimentaires, adaptation, industrie) et couvrant :

- les droits et la participation (y compris les droits humains et les droits du travail, le consentement libre, préalable et éclairé, le dialogue social avec les travailleurs et l'engagement des personnes concernées);
- la lutte contre les inégalités (par le biais d'un travail décent, du développement des compétences, de la prise en compte du genre et de l'âge);
- les moyens de mise en œuvre par le biais de la coopération internationale; et
- les engagements juridiques pris au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, fondés sur l'équité et le principe de responsabilités communes mais différenciées et d'approche équitable.

Ces principes font actuellement l'objet de négociations dans le cadre du JTWP, et le BAM veillerait à ce qu'ils soient maintenus et respectés à l'avenir. La conception du BAM fournirait également le soutien institutionnel nécessaire sur trois volets mondiaux : 1) la coordination; 2) le partage des connaissances; 3) l'action et le soutien.

Dans un contexte marqué par de multiples tensions géopolitiques, des rapports de force changeants, la méfiance entre les nations, des disparités en matière de responsabilité climatique et des inégalités socioéconomiques croissantes, la transition juste offre une voie prometteuse vers des solutions politiques transversales, intégrées et multiniveaux. La création du BAM, comme résultat concret de la transition juste, est l'occasion de relier l'action climatique à la justice, signalant ainsi que les parties et le processus de la COP sont sensibles aux préoccupations des travailleur·euses et des communautés, et sont déterminés à aligner l'action climatique sur les objectifs sociaux, économiques et de développement.

Le premier ministre Carney a manifesté son engagement en faveur d'une « transition énergétique juste et équitable » en signant en septembre la lettre commune intitulée [*All hands on deck for the just and equitable energy transition*](#). Ce qu'il faut maintenant à la COP30, c'est un engagement fort en faveur d'un résultat négocié et réalisable sur la transition juste, et le BAM offre justement cette opportunité.

Outre la création du BAM, nous plaidons également en faveur de résultats concrets et réalisables dans le cadre du JTWP :

- un accord sur les principes directeurs d'une transition juste;
- un accord sur le fait que les principes spécifiés sous-tendent les efforts de planification de la transition juste dans le cadre des CDN, des PAN, des LTS ou d'autres instruments de planification;
- des moyens de rendre la transition juste financièrement viable en reconnaissant que la conception et la mise en œuvre des politiques, plans, programmes et pratiques en faveur d'une transition juste soutiennent les ambitions climatiques et sont donc éligibles à un financement climatique;



- l'institutionnalisation de la participation et la cocréation au niveau national; et
- un engagement à élaborer des plans de transition juste holistiques et à les intégrer dans les plans climatiques nationaux.

Mesures commerciales unilatérales et mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)

Le projet de décision du JTWP transmis de Bonn à Belém comprend également une disposition provisoire sur le traitement des « mesures commerciales unilatérales ». Compte tenu du caractère controversé de cette question depuis la COP28, en particulier en ce qui concerne le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'UE (MACF), le désaccord sur les UTM pourrait avoir une incidence sur les perspectives d'une décision dans le cadre du JTWP. Consciente du caractère controversé de cette question, la présidence brésilienne a proposé la création d'un forum intégré sur les changements climatiques et le commerce. Si l'intersection entre le commerce et le climat et le traitement complet de ces mesures requièrent une conversation de haut niveau lors de la COP30 et au-delà, le JTWP peut fournir l'espace nécessaire pour expliquer en détail comment l'architecture commerciale actuelle entrave la transition juste à l'échelle mondiale et ses effets disproportionnés sur les pays du Sud, et approcher les tensions climatiques et commerciales à travers le prisme du principe de responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives (CBDR-RC).

Au niveau national, si le Canada met en place un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), une telle politique doit s'appuyer sur les enseignements tirés de l'expérience européenne et tenir compte de l'impact pour les partenaires du Canada dans les pays du Sud lors de sa conception et d'une stratégie diplomatique, et doit être développée par l'entremise d'un dialogue social.

Efforts nationaux

Le Canada doit soutenir ses positions de négociation par des progrès nationaux significatifs dans la mise en œuvre de la *loi sur les emplois durables* désormais adoptée, en :

- Veiller à ce que les travailleurs et les collectivités bénéficient de ressources adéquates et prévisibles pour la transition vers une économie verte, notamment en réservant des fonds pour soutenir de nouveaux programmes et poursuivre la mise en œuvre du prochain Plan d'action pour des emplois durables. Il s'agit là d'une des lacunes et des obstacles les plus importants à une transition équitable au Canada. Un plan global devrait inclure une série d'initiatives qui soutiennent :
 - les mesures de développement de la main-d'œuvre, y compris la reconversion et le recyclage professionnels pour des emplois de haute qualité dans l'économie propre;
 - les mesures qui favorisent la création d'emplois durables dans les nouvelles industries de l'économie propre, assorties de conditions de travail;
 - le soutien aux régions et aux communautés en transition pour diversifier leur économie;
 - l'extension de la sécurité sociale aux travailleurs touchés par la transition et les perturbations; et



- les efforts visant à impliquer et à inclure les groupes méritant l'équité en tant que bénéficiaires de la croissance économique et de l'emploi.
- Ces mesures doivent s'accompagner d'un financement afin de garantir que la fonction publique dispose des ressources et de la capacité nécessaires pour mettre en œuvre les objectifs du plan d'action, sur la base d'un dialogue social continu avec les travailleur·euses et les titulaires de droits.

Suivi du NOCQ et mise en place d'un programme financier ambitieux

Lors de la COP29, les parties ont convenu d'un [nouvel objectif collectif quantifié en matière de financement climatique](#) (NOCQ), remplaçant l'objectif annuel de 100 milliards de dollars américains fixé en 2009. Le NOCQ comprend un nouvel objectif d'au moins 300 milliards de dollars américains par an d'ici 2035 pour les pays en développement, les pays développés prenant l'initiative. En outre, le NOCQ appelle tous les acteur·trices à augmenter le financement provenant de toutes les sources publiques et privées pour atteindre au moins 1 300 milliards de dollars par an d'ici 2035. Le NOCQ a laissé de nombreux détails cruciaux de côté, notamment en ce qui concerne les aspects qualitatifs du financement, et n'a pas répondu aux besoins des pays en première ligne et des pays en développement. Les parties doivent faire face aux incertitudes lors de la COP30, notamment en clarifiant le montant des financements publics à fournir, la qualité des financements et l'équilibre entre l'atténuation, l'adaptation et les pertes et préjudices.

Lors des négociations de juin à Bonn dans le cadre de la SB62, les tensions entre les pays du Sud et les pays du Nord ont été mises en évidence par l'introduction d'une [proposition d'item à l'ordre du jour](#) sur la mise en œuvre complète de l'article 9.1 par les LMDCs et le G77 + la Chine. Au cœur de cette proposition se trouve la nécessité de remédier au manque de clarté du NOCQ concernant le montant des fonds publics que les pays développés sont tenus de fournir en vertu de l'Accord de Paris et de la CCNUCC. Elle souligne également l'urgence de garantir la qualité du financement climatique. Sans remédier à ces incertitudes, la mise en œuvre intégrale d'un NOCQ qui tienne compte des besoins et des priorités des stratégies et des plans nationaux des pays en développement est loin d'être réalisable.

Au fil des ans, le Canada a joué un rôle constructif en rapprochant les points de vue des pays du Nord et des pays du Sud, en défendant un financement climatique transformateur pour les femmes grâce à sa Politique d'aide internationale féministe, et en étant l'un des rares pays à s'engager à allouer un certain pourcentage de son financement climatique à l'adaptation. Fort de ce leadership, le Canada doit se positionner comme l'un des premiers acteurs dans la mise en œuvre de la NOCQ en actualisant son engagement en matière de financement climatique et en signalant ses efforts de bonne foi pour clarifier et combler les lacunes dans la mise en œuvre complète des obligations financières du Canada au titre de l'Accord de Paris.



La confiance entre les pays du Sud et les pays du Nord a été mise à rude épreuve à la suite du NOCQ. Le Canada doit contribuer à rétablir et à renforcer la confiance en :

- Annonçant l'engagement financier du Canada pour le climat pour 2026/2027-2030/2031, qui devrait :
 - s'efforcer d'atteindre la juste part du Canada dans le financement climatique en [triplant l'engagement actuel pour le porter à 15,9 milliards de dollars](#) au cours des cinq prochaines années;
 - veiller à ce que 40 % soient alloués à l'atténuation, 40 % à l'adaptation et 20 % aux pertes et préjudices; et
 - augmenter la proportion des subventions à 60 % du financement total fourni.

Le Canada doit également veiller à ce que les points suivants soient inclus dans les éléments financiers négociés lors de la COP30 :

- Donner suite à la décision du NOCQ dans le cadre des processus et initiatives liés au financement en :
 - s'engageant à mettre à jour les méthodologies de rapport et de comptabilité dans le contexte du cadre de transparence renforcé afin de les aligner sur le NOCQ, notamment en matière d'additionnalité, de concessionnalité, d'équivalence des subventions et de rapports financiers afin de soutenir la réponse aux pertes et préjudices séparément de l'adaptation. Les efforts visant à améliorer la transparence doivent être liés à l'examen biennal des progrès réalisés dans le cadre du NOCQ et au GST-2 du Comité permanent des finances (SCF);
 - encourageant les progrès des efforts du SCF visant à adopter une définition commune du financement climatique afin de limiter l'ambiguïté et de reconnaître l'importance du financement des pertes et dommages. Une liste d'exclusion qui exclut les marchés du carbone, le financement des énergies fossiles, les prêts aux taux du marché et le financement de l'APD afin de refléter l'additionnalité doit également être adoptée; et
 - veillant à ce que la feuille de route de Bakou à Belém vers 1 300 milliards de dollars identifie les lacunes de l'architecture du financement climatique actuel, définisse une voie claire pour pallier à ces lacunes et relie les processus de la CCNUCC aux initiatives externes qui traitent du lien entre la dette et le climat et s'attaquent aux obstacles existants.
- Faire progresser les travaux sur l'article 2.1c afin de détourner les flux financiers des énergies fossiles et d'autres secteurs nocifs et à fortes émissions, et d'augmenter le financement à grande échelle en faveur d'un développement sobre en carbone et résilient aux changements climatiques, d'une manière juste, équitable et conforme aux droits humains. Le Canada doit poursuivre ce travail en :



- continuant à collaborer de manière constructive avec d'autres acteurs de l'architecture financière afin de contribuer à la mise en œuvre complète de l'article 2.1c avec des délais et des objectifs clairs; et
- s'attaquant au rôle néfaste de la dette qui sape l'action climatique et en renforçant l'ambition en matière de restructuration et d'annulation de la dette.

Placer les gens, les vies et les moyens de subsistance au cœur de l'action climatique

L'adaptation

L'adaptation reste la pierre angulaire de la justice climatique. La crise climatique remodèle chaque jour les vies et les moyens de subsistance, des inondations et des incendies dans les pays du Nord aux sécheresses sévères et aux déplacements de population dans les pays du Sud. Pourtant, comme le souligne le rapport 2025 du PNUE sur le déficit d'adaptation, les efforts mondiaux en matière d'adaptation restent bien en deçà de ce qui est nécessaire. Le monde n'a fait aucun progrès pour combler l'écart entre les flux financiers consacrés à l'adaptation et les coûts réels auxquels sont confrontés les pays en développement.

Présentement, il y a une vraie volonté pour que la COP30 soit transformatrice. Le Forum des pays vulnérables au changement climatique (CVF), qui représente 74 nations, a appelé à [« une approche globale et intégrée de l'adaptation »](#), qui inclut un financement prévisible, abordable et accessible. De même, la *High Ambition Coalition* a demandé la mise en place d'un ensemble de mesures d'adaptation ambitieuses.

Lors de la COP30 à Belém, les pays doivent répondre à ces appels et s'engager à mettre pleinement en œuvre le cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale (FGCR) adopté lors de la COP28 à Dubaï. Un résultat ambitieux en matière d'adaptation comprend :

- L'adoption d'une liste définitive d'indicateurs solides et adaptés à l'objectif visé, une étape essentielle pour mesurer les progrès réels. Cette liste doit présenter une représentation équilibrée des moyens de mise en œuvre qui permettent de suivre à la fois la fourniture et la réception de l'aide (financement, transfert de technologies et renforcement des capacités). Les indicateurs finaux doivent également intégrer les considérations relatives à l'égalité des sexes et à l'inclusion sociale afin de suivre la mise en œuvre de mesures d'adaptation inclusives et tenant compte des questions de genre.
- En outre, un nouvel engagement public de financement de l'adaptation sous forme de subventions dans le cadre de l'Objectif mondial pour l'adaptation (GGA) afin de répondre aux besoins des pays en développement et des communautés vulnérables.
- La réalisation du mandat consistant à examiner et à évaluer les progrès réalisés dans le cadre des plans nationaux d'adaptation (PNA) des pays, qui reconnaît les efforts d'adaptation des pays en développement, tout en s'engageant à fournir un soutien technique et financier



supplémentaire pour permettre aux pays en développement de surmonter les lacunes et les défis et d'atteindre l'objectif 2030 en matière de planification de l'adaptation dans le cadre du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale.

Pour le Canada, cela signifie :

- Promouvoir l'adoption du cadre complet d'indicateurs du GGA, y compris des indicateurs de moyens de mise en œuvre solides et équilibrés.
- S'engager de manière constructive à établir un nouvel engagement financier prévisible pour l'adaptation, basé sur des subventions publiques, dans le cadre de la décision GGA de la COP30, qui réponde aux besoins en adaptation des pays en développement, [estimés à plus de 300 milliards de dollars US par an](#) d'ici 2035.
- Augmenter considérablement leur contribution financière, leur renforcement des capacités et leur transfert de technologies pour la formulation des PNA et leur mise en œuvre.
- Intégrer les connaissances, les droits et le leadership autochtones dans les efforts nationaux d'adaptation.
- Soutenir les initiatives d'adaptation menées localement par le biais de canaux de financement directs, flexibles et accessibles.

L'obtention d'un résultat solide en matière d'adaptation lors de la COP30 montrerait que les pays, y compris le Canada, prennent au sérieux la protection des personnes, des écosystèmes et des économies face à l'accélération des impacts climatiques.

Pertes et préjudices

Le Fonds de réponse aux pertes et préjudices (FRLD) a été mis en place lors de la COP28 et salué comme une avancée majeure pour soutenir les personnes en première ligne de la crise climatique. Bien que certains progrès aient été réalisés en 2024 sur le plan procédural, des décisions importantes qui permettront au fonds de commencer à soutenir concrètement les personnes qui ont subi des dommages liés aux changements climatiques doivent encore être prises. Il s'agit notamment de la manière dont les fonds seront alloués, des personnes qui pourront y avoir accès et de la manière dont cet accès peut être facilité et simplifié, des conditions de déblocage des fonds et des instruments financiers qui seront utilisés pour fournir le financement.

À ce jour, le Fonds reste gravement sous-financé au regard des besoins en matière de pertes et préjudices. Il n'a jusqu'à présent recueilli qu'environ 680 millions de dollars de promesses de dons, dont seule une fraction est nouvelle ou s'ajoute aux engagements financiers existants en faveur du climat.

L'avis consultatif 2025 de la Cour internationale de justice a précisé que les pays développés ont l'obligation légale de fournir un financement, un renforcement des capacités et un transfert de technologies pour les pertes et dommages. La COP30 doit traduire cela en actions concrètes. Cela comprend :



- Un item permanent à l'ordre du jour pour les pertes et préjudices à la COP/CMA afin de maintenir l'attention politique sur l'escalade des impacts climatiques et des pertes humaines et économiques.
- L'intensification et la mise en œuvre des mesures relatives aux pertes et préjudices doivent inclure un financement nouveau et supplémentaire dédié aux pertes et préjudices par le biais du Fonds de réponse aux pertes et préjudices (FRLD) à grande échelle.
- Un signal politique clair indiquant que la stratégie de mobilisation des ressources du Fonds répondra à l'ampleur des besoins — au moins 400 milliards de dollars US par an — avec des indications claires sur les moyens d'y parvenir.

Lors de la COP30, le Canada doit :

- s'engager à verser des contributions prévisibles, sous forme de subventions, au FRLD;
- soutenir des approches participatives et fondées sur les droits dans la gouvernance du Fonds; et
- veiller à ce que les mesures nationales et internationales soient harmonisées afin de faire preuve de leadership et de crédibilité.

Mobilisation en faveur d'une COP plus inclusive et priorité accordée aux efforts menés par les acteurs locaux, les alliés des pays du Sud et en faveur de la souveraineté autochtone.

Partout dans le monde, l'espace civique permettant aux citoyen·nes d'exercer leur droit à la liberté d'expression et à la liberté politique s'est réduit. Sans la création et la protection d'un espace civique, la méfiance entre les gouvernements et les citoyen·nes s'accroît, et les efforts de collaboration pour lutter contre les changements climatiques sont compromis, excluant des espaces décisionnels les voix critiques de ceux qui sont touchés de manière disproportionnée par les changements climatiques.

Cela inclut l'espace civique très important dans lequel nous nous engageons collectivement à la CCNUCC : les COP. Les conclusions des arrangements pour les réunions intergouvernementales (AIM) SB58 et SB60 ont confirmé que les accords avec les pays hôtes (HCA) doivent refléter les obligations découlant du droit international des droits humains et permettre une participation inclusive et efficace des parties et des organisations observatrices afin de garantir la promotion et la protection des droits humains et des libertés fondamentales lors des réunions de la CCNUCC.

Cette année, dans un geste louable et à la suite d'appels de la société civile, la CCNUCC a publié l'[accord avec le Brésil](#). Néanmoins, les HCA continuent de ne pas exiger et garantir de manière explicite la protection de la liberté d'expression, du droit de réunion pacifique et du droit de manifester, afin que tous les participants puissent exprimer leurs préoccupations sans crainte de représailles. Selon [Amnesty International](#), « l'accord ne contient aucune garantie explicite de la part du Brésil de respecter, protéger et réaliser les droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique en dehors de la



zone bleue pour les personnes, qu'elles soient de nationalité brésilienne ou non, qui souhaitent exprimer leurs opinions, y compris sur la COP30 ». Cette question devient encore plus urgente compte tenu [des antécédents de violence](#) du Brésil à l'encontre des personnes qui défendent les droits environnementaux et fonciers.

L'inclusivité et l'accessibilité ont été au cœur des préoccupations de cette COP. Malgré les appels à reconsidérer Belém comme ville hôte de la COP30, en raison de problèmes de capacité et d'accessibilité financière, le Brésil a décidé de maintenir son projet initial. Les délégations des pays les moins avancés et des petits États insulaires, ainsi que les [représentant·es de la société civile et les militant·es du monde entier](#) disposant de budgets limités, se sont plaints du fait que les coûts élevés de participation [les empêcheront d'assister à la COP30](#). Pour un forum international destiné à mener des discussions mondiales sur une transition juste pour tous et des processus alignés sur le principe CBDR-RC, cette exclusion pour cause d'inaccessibilité financière va à l'encontre de l'esprit du processus et empêche ceux qui s'investissent le plus dans la justice climatique d'assister aux réunions décisionnelles qui les concernent directement.

La COP souffre depuis des années de l'influence excessive des industries des énergies fossiles et d'autres grands pollueurs dont les profits dépendent d'activités qui nuisent à la planète, qui [désinforment et trompent le public](#), et qui posent des entraves majeures à la réalisation d'objectifs ambitieux. Ce conflit d'intérêts est toléré depuis des années, et dénoncé sans relâche par la [société civile](#) et les [groupes de défense des droits de la CCNUCC](#). En amont de la COP30, la CCNUCC a proposé à tous les observateurs et participants à l'action climatique (1) de divulguer leurs sources de financement et (2) de « déclarer que leur participation est conforme à l'objectif de la Convention et aux objectifs et principes du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris ». Néanmoins, dans leur forme actuelle, [ces exigences sont présentées comme facultatives](#).

Face à ces inégalités persistantes dans les espaces de la COP, la société civile s'organisera pour reprendre le débat et mettre au centre les voix des personnes les plus touchées par la crise climatique et les injustices qui s'y ajoutent. Un espace civique fort et ambitieux sera construit et cultivé autour du [Sommet des peuples](#) (*Cúpula dos Povos*), qui rassemble plus de 1 100 organisations mobilisées autour de la justice sociale et climatique avant et pendant la COP30. Le 15 novembre, des militant·es et des membres de la société civile descendront dans les rues de Belém et du monde entier pour défiler ensemble dans le cadre de la Journée mondiale d'action pour la justice climatique.



Délégation du Réseau action climat Canada à la COP30

Caroline Brouillette, Cheffe de délégation

carolinebrouillette@climateactionnetwork.ca

Pratishtha Singh, Cheffe adjointe de la délégation, responsable des relations gouvernementales et des négociations

pratishthasingh@climateactionnetwork.ca

Soomin Han, Négociations – Finance climatique

soominhan@climateactionnetwork.ca

Sasha Lleshaj, Négociations – Atténuation, Transition juste

sashenkallleshaj@climateactionnetwork.ca

Leïla Cantave, Responsable des services aux membres

leilacantave@climateactionnetwork.ca

Vicky Coo, Responsable des communications

vickycoo@climateactionnetwork.ca

Shyan Mirhassani Vahed, Responsable de la logistique

shyanmvahed@climateactionnetwork.ca



CLIMATE ACTION NETWORK
RÉSEAU ACTION CLIMAT
CANADA

Climate Action Network – Réseau action climat (CAN-Rac) Canada est le plus vaste réseau d'organisations travaillant sur les questions liées aux changements climatiques et à l'énergie au Canada. Il s'agit d'une coalition de organisations opérant d'un océan à l'autre. Nos membres rassemblent des groupes environnementaux, des syndicats, des Premières Nations, des organisations de justice sociale, de développement, de santé et de jeunesse, des groupes religieux et des initiatives locales.